

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
septembre
2015

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 2 septembre 2015 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Dominic Roy, maire
M. Carl Robichaud, conseiller
M. Martin Lacasse, conseiller
M^{me} Lynda Carrier, conseillère
M. François Audet, conseiller
M. Ghislain Bélanger, conseiller
M. Vincent Fortier, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Nicolas St-Gelais, directeur général par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Dominic Roy déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

150901

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2015 est adopté tel que rédigé.

2. Le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 20 août 2015 est adopté tel que modifié :

- à la résolution n° 150810, au premier CONSIDÉRANT, en remplaçant les mots «M. Robert Dion» par les mots «Développement résidentiel vision plus inc.».
- à la résolution n° 150810 en remplaçant le deuxième CONSIDÉRANT par ce qui suit : «CONSIDÉRANT que cet échange concerne une partie des lots 2 821 389, 2 821 390 2 821 391 et 4 257 880 et les lots 3 042 454 et 4 784 016, en respect des modalités prévues à l'entente;».
- à la résolution n° 150810, au paragraphe n° 1, en remplaçant les mots «M. Robert Dion» par les mots «Développement résidentiel vision plus inc.».

3. Le procès-verbal de la séance ajournée tenue le 24 août 2015 est adopté tel que rédigé.
Adopté unanimement

150902

COMPTES

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le rapport des dépenses autorisées et payées de 279 533,70 \$ et celui des revenus de 19 938,58 \$ pour le mois de juillet 2015 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	54 453,27
Sécurité publique :	14 942,13
Transport :	72 515,47
Hygiène du milieu :	21 617,37
Santé et bien-être :	170,91
Aménagement et urbanisme :	2 453,81
Loisirs et culture :	57 177,17
Frais de financement	56 203,57

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

150903

DÉVELOPPEMENT 279 – PHASE 1.3
DYNAMITAGE

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour le service de dynamitage pour le Développement 279, phase 1.3;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions le 2 septembre 2015 ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour le service de dynamitage pour le Développement 279, phase 1.3, à Forage Frontenac inc. au montant de 75 085,85\$, avec taxes.

Adopté unanimement

150904

TRAVAUX PUBLICS
APPROVISIONNEMENT DIESEL 2015-2016

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une demande de soumissions pour la fourniture de 50 000 litres de diésel clair et de 8 000 litres de diésel coloré;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à l'ouverture des soumissions le 26 août 2015;

Il est proposé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour la fourniture de 50 000 litres de diésel clair et de 8 000 litres de diésel coloré, à Philippe Gosselin & Ass. Ltée. au montant de 54 484,60\$, avec taxes.

Adopté unanimement

150905

**AUTORISATION DE SIGNER
ENTENTE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que la municipalité est parvenue à une entente avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le déneigement d'une partie de la route 218 ;

Il est proposé Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil autorise le directeur général par intérim à signer le contrat n° 850 885 405 avec le Ministère des Transports du Québec.
Adopté unanimement

150906

**POLITIQUE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES - ADOPTION**

CONSIDÉRANT que la nécessité pour la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse d'établir une politique d'assistance financière aux initiatives de dynamisation du milieu et que l'ensemble des conseillers sont en accord avec les énoncés de cette politique;

CONSIDÉRANT que cette politique est déposée aujourd'hui le 2 septembre 2015 devant le conseil;

Il est proposé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Que le conseil approuve la politique de soutien aux initiatives du milieu.
Adopté unanimement

150907

**DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
ENTÉRINEMENT D'ENTENTE DE FIN D'EMPLOI**

CONSIDÉRANT que la municipalité et le directeur des Travaux publics ont convenu d'une entente de fin d'emploi ;

CONSIDÉRANT que ladite entente a été signée par les deux parties le 11 août 2015;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le maire et le directeur général adjoint entérinent l'entente de fin d'emploi datée du 11 août 2015.
Vote contre
François Audet
Adopté

150908

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
PEINTURE HÔTEL-DE-VILLE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour les travaux de peinture à l'hôtel-de-ville;

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint a procédé à l'analyse des soumissions reçues ;

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil octroie le contrat pour les travaux de peinture à Peinture Pierre Paré inc. au montant de 2 995,09 \$, taxes incluses.

Adopté unanimement

AVIS DE MOTION

Je, Vincent Fortier, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, qu'un règlement décrétant la fermeture de la rue Boyer, lot 3 042 519, sera présenté à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général par intérim de préparé ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Vincent Fortier, conseiller

150909

**EXPROPRIATION
PARTIE DE LOTS 5 355 983 ET 5 355 984**

CONSIDÉRANT l'article 14.2, l'article 1097 et suivants du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit procéder à l'acquisition de parties de terrains pour permettre d'assurer son développement résidentiel en milieu urbain;

Il est proposé par Vincent Fortier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

1. De procéder à l'expropriation d'une partie du lot 5 355 983 du cadastre du Québec appartenant à «Ferme Robertier enr. S.E.N.C.» et d'une partie du lot 5 355 984 du cadastre du Québec appartenant à «Présental inc.» et ce, à des fins de réserve foncière et afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs de développement résidentiel dans le secteur.

2. De mandater la firme Morency Société d'avocats afin qu'elle entreprenne les procédures requises pour donner effet à la présente résolution.

Adopté unanimement

150910

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS, ESTIMATION ET DEMANDE
D'AUTORISATION AU MDDELCC – DÉVELOPPEMENT 279 PHASE 2**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à une analyse économique du projet et qu'il s'avère réalisable;

CONSIDÉRANT que le prolongement des services d'aqueduc, d'égout et de voirie sur une longueur approximative de 955 mètres linéaires de rue permettra de desservir environ 45 terrains résidentiels;

Il est proposé par Carl Robichaud

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil mandate Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de plans et devis, estimation et demande d'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre de la phase 2 du développement 279.

2. Le conseil accepte la proposition 29684TT sur une base forfaitaire au montant de 21 700 \$.
Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Le directeur général par intérim signifie qu'il y a des crédits de disponibles pour toutes les résolutions autorisant une dépense contenue dans le présent procès-verbal.

150911

CLÔTURE

Il est proposé par Ghislain Bélanger

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. La présente réunion est close à 21 h 30.
Adopté

Le directeur général par intérim

Le maire

Nicolas St-Gelais

Dominic Roy
